

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS
ARRETES ET DECISIONS

DECRET

2005

6 mai – Décret n° 2005-49/PR portant nomination de
conseiller spécial à la Présidence de la République..... 1

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS
ARRETES ET DECISIONS

DECRET

**DECRET N° 2005 – 049 / PR portant nomination de
conseiller spécial à la Présidence de la
République**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 révisée le 31 décembre 2002,
notamment en son article 70 ;

Vu le décret n° 82-20 du 16 février 1982 portant organisation des
services de la présidence de la République ;

Le conseil des ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier : Professeur Charles DEBBASCH est
nommé conseiller spécial à la Présidence de la République.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel de
la République togolaise.

Fait à Lomé, le 6 mai 2005

Le Premier Ministre
Koffi SAMA

Le Président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE

